

## MINISTÈRE DES ARMÉES



DIRECTION GÉNÉRALE  
DE L'ARMEMENT  
DIRECTION DES OPERATIONS

Service des achats d'armement

Paris, le 08/06/2020  
N° DGA01D20019095

### DECISION

Affaire suivie par :  
Arnaud LEGER  
Tél.: 0988670979

portant délégation de signature particulière  
(service des achats d'armement de la direction des opérations)

Le chef du service des achats d'armement

- VU :** Le Code de la commande publique entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2019 et l'ordonnance 2015-899<sup>1</sup> du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et ses décrets d'application (Décret 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité et décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics) ;
- VU :** Le décret n°2007-482 du 29 mars 2007 modifié autorisant le ministère de la défense à déléguer ses pouvoirs en matière de marchés publics et d'accords-cadres ;
- VU :** Le décret n°2009-1180 du 5 octobre 2009 modifié fixant les attributions et l'organisation de la direction générale de l'armement ;
- VU :** L'arrêté du 22 juin 2007, modifié portant désignation des personnes n'appartenant pas à l'administration centrale, signataires des marchés publics et des accords-cadres au ministère de la défense ;
- VU :** L'instruction n°0029 S-ACH relative aux principes de délégation pour les marchés publics (actes initiaux et actes d'exécution) du service des achats d'armement (S2A) de la direction des opérations.

---

<sup>1</sup> Pour les marchés notifiés avant l'entrée en vigueur du code de la commande publique et qui continuent à s'exécuter.

**Décide :**

L'ICA Nicolas SILVESTRE, autorité signataire de marchés, a délégation pour signer au nom du chef du service des achats d'armement, l'ensemble des actes relatifs à la passation, la conclusion et à l'exécution de l'accord-cadre n°2020 45 0011 « Prise en compte des modifications adoptées en CGC, CIM et procédures d'urgence au profit des hélicoptères de la défense ou de la sécurité intérieure de l'Etat français de concepteur AIRBUS Helicopters nécessitant le recours au concepteur et prestations associées ».

Cette délégation ne peut être subdéléguée.

L'ingénieur général de l'armement,  
THIERRY PERARD  
Chef du Service des achats d'armement  
**Original signé**